



RENTÉE 2023-2024
BIENVENUE AU COLLÈGE

ÉDUCATION



© G.Berger-CD54

LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE



© G.Berger-CD54



© G. Berger-CD54

Chaynesse Khirouni

*Présidente du Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle*



© J. Peiffer

Jacky Zanardo

*Vice-président délégué
à la Jeunesse, à l'Éducation,
au Sport et à l'Éducation populaire*

En mettant la jeunesse et l'éducation au cœur de notre projet départemental, nous souhaitons garantir les conditions de la réussite de chaque collégien-ne partout dans le territoire meurthe-et-mosellan.

Le Département déploie ainsi chaque année un programme d'investissements de plus de 20 M€ pour rénover, restructurer et construire de nouveaux établissements, mais également pour doter les collèges d'équipements numériques modernes.

En investissant massivement dans les collèges, nous faisons non seulement le choix de la réussite éducative, mais également celui de la transition écologique, avec notamment des économies d'énergie, l'utilisation de matériaux biosourcés ou encore la végétalisation des cours.

Pour que chacun-e ait accès à une alimentation de qualité, nous nous engageons en faveur d'un approvisionnement de proximité et issu de l'agriculture biologique. En solidarité avec les familles les plus modestes, nous proposons une tarification sociale avec un repas à partir de 0,50 €, tarification par ailleurs gelée pour toutes les familles afin de préserver votre pouvoir d'achat dans le contexte d'inflation que nous connaissons.

Le Département soutient également la pratique sportive et artistique, avec le déploiement du Pass Jeunes 54, l'organisation des Collégiades comme de résidences d'artistes en collèges et l'apprentissage de la citoyenneté avec l'Assemblée Départementale des Collégiens.

Nous souhaitons ainsi accompagner nos jeunes vers leur émancipation.

Nous souhaitons à chacune et chacun une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

CHIFFRES CLÉS

DÉPENSES ANNUELLES POUR LES COLLÈGES

20 à 25 M€ investis dans le cadre de la Politique Collèges Nouvelles Générations

23,7 M€ engagés par le Département pour le fonctionnement des collèges

284 collégien-ne-s

pris en charge au titre du handicap
par le Conseil départemental
pour leur transport

6 023 jeunes

ont bénéficié du dispositif
Pass Jeunes 54
en 2022-2023

**1 espace numérique
de travail (ENT)**

Mon Bureau Numérique

5 600 jeunes

bénéficient d'actions d'éducation artistique
mises en place par le Département

3 millions

de repas servis chaque
année dans les restaurants
scolaires par 80 cuisiniers

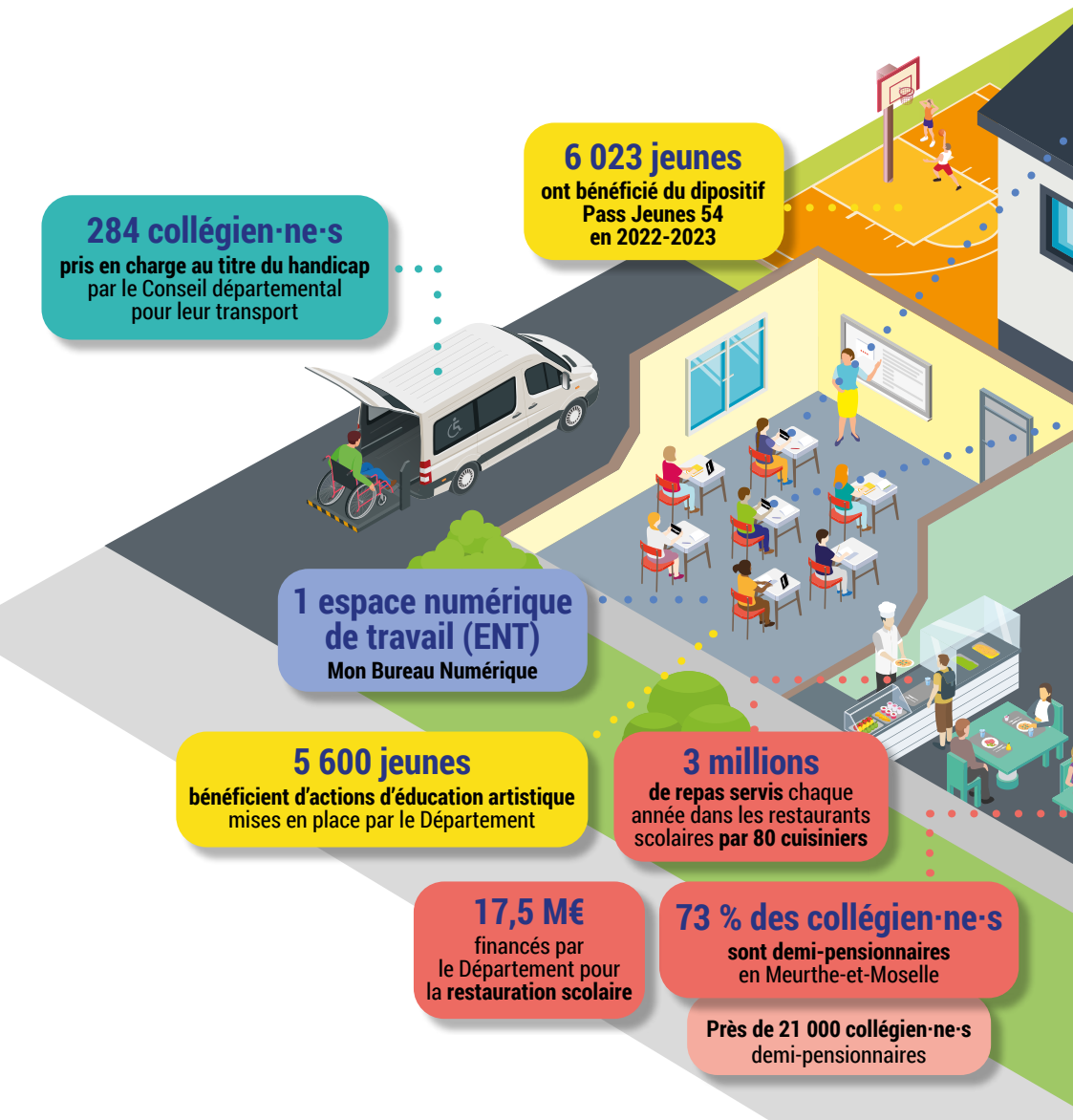
17,5 M€

financés par
le Département pour
la restauration scolaire

73 % des collégien-ne-s

sont demi-pensionnaires
en Meurthe-et-Moselle

Près de 21 000 collégien-ne-s
demi-pensionnaires



6 collèges neufs

ou restructurés partiellement
en 2022-2023

1 gros chantier en cours à Toul
7 opérations de maintenance importantes :
Lexy, Longuyon, Jarny, Bénaménil,
Blainville-sur-l'Eau, Saint-Nicolas-de-Port
et Dommartemont

6 500 ordinateurs

fixes et portables dont + de 70% renouvelés
au cours des 4 dernières années

Des outils numériques et interactifs

8 000 tablettes
600 tableaux blancs interactifs

1 réseau haut débit
performant et sécurisé

30 collèges
dans la démarche
éco-responsable

33 716 collégien-ne-s
en 2022-2023

28 730 élèves dans le public
4 986 dans le privé

**530 agents
du Département**
adjoints techniques territoriaux
des établissements d'enseignement
(ATTEE) pour assurer
le fonctionnement des collèges
(entretien, maintenance, restauration)

Voir détail page suivante

QUI FAIT QUOI ?

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Il est responsable des bâtiments des collèges publics :

il les construit, les rénove, les réhabilite.

Il équipe les collèges, achète et renouvelle le mobilier et les équipements technologiques.

Il attribue la dotation de fonctionnement annuelle
aux collèges.

Il participe financièrement
aux travaux
des collèges privés.

Il détermine
la localisation
des établissements,
leur capacité d'accueil.

Il détermine les secteurs
de recrutement de chaque
collège (rues, communes).

Il organise
la prise en charge
financière du transport
des élèves en situation de handicap.

Il assure la
restauration scolaire
et l'entretien
et la maintenance
des locaux
grâce à ses agents
départementaux sur place.

Il prend en charge
la participation
demandée aux familles
des collégien-ne-s ayant-droits,
leur permettant de bénéficier de
la gratuité des transports scolaires.

+
SUR INTERNET

LA RESTAURATION SCOLAIRE

100 % DES FAMILLES
DE DEMI-PENSIONNAIRES BÉNÉFICIENT
D'UNE AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Le savez-vous ?

Le coût de production d'un repas
dans les collèges est estimé à
9,60 €. Il est facturé aux familles
entre 0,50 € et 5 € selon les
ressources des familles.

L'ÉTAT

- détermine l'organisation pédagogique de chaque établissement,
- emploie le personnel de l'Éducation nationale : chefs d'établissement, enseignants, infirmiers, documentalistes, surveillants, personnels administratifs, etc.
- prend en charge certaines dépenses pédagogiques,
- est responsable de l'affectation individuelle des élèves dans chaque établissement.

L'ÉTABLISSEMENT

- **Le conseil d'administration** règle les affaires de l'établissement et fixe le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget.
- **L'équipe de direction**, notamment le principal et le gestionnaire, sont responsables de l'exécution du budget.
- **L'équipe administrative** assiste l'équipe de direction, assure le lien avec les partenaires extérieurs et veille à la bonne marche administrative du collège.
- **L'équipe pédagogique** permet la concertation entre enseignants, le suivi et l'évaluation des élèves et l'organisation de l'aide au travail personnel.
- **Le conseil de classe** animé par le chef d'établissement, examine les questions pédagogiques en lien avec la vie de la classe et se prononce sur les conditions de poursuite de la scolarité de chaque élève.
- **Les représentants des parents d'élèves** participent au conseil de discipline, au conseil d'administration et à la commission permanente qui prépare le conseil d'administration.

© G. Berger-CD54



Le dispositif éco-solaire Panier colléges permet de proposer des repas de qualité et soutenir le travail des agriculteurs, en valorisant leurs produits et leurs métiers. Les établissements dotés de cuisines de production peuvent accéder à une offre locale et régulière de produits lorrains : pain, viande, produits laitiers, fruits et légumes de saison. La plupart de ces produits sont issus de l'agriculture biologique. Le Panier colléges concerne aujourd'hui une trentaine d'établissements.

© G. Berger-CD54



TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU COLLÈGE

Actions de sensibilisation à l'écologie

Circulations douces

- Écomobilité à vélo
- Équipement progressif des collèves en vélos, arceaux et abris sécurisés
- Défi « *Au collège, j'y vais autrement* »

Alimentation

- Pratiques alimentaires (commerce équitable, bio, local, etc.)
- Formations des équipes de cuisine

Environnement

- Création d'espaces privilégiés pour accueillir divers animaux et plantes

Déchets

- Réduction des déchets
- Tri des différents types de déchets lors de leur collecte, recyclage et valorisation
- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Eau

- Sensibilisation au gaspillage, à la rareté, à la pollution, à la distribution et au cycle de l'eau
- Sensibilisation à l'existence de zones humides (mare pédagogique, tourbière, etc.)

Énergies

- Lutte contre le gaspillage de l'énergie
- Économies d'énergie

Solidarité

- Collectes de jeux, de vêtements, etc.

Une politique ambitieuse de transition énergétique et écologique

- Sobriété et éco-construction
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Recours à l'énergie solaire, etc.



© G. Berger-CD64



LA LABELLISATION COLLÈGE ÉCO-RESPONSABLE



créée par le Conseil départemental et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, distingue les établissements qui mènent des projets pour sensibiliser les élèves au développement durable.

Il existe en parallèle la labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) développée par le ministère de l'Éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Chaque collège peut prétendre à ces deux labellisations.

CITOYENNES ET CITOYENS DE DEMAIN



L'Assemblée Départementale des Collégiens (ADC)

permet aux collégien·ne·s d'être

sensibilisé·e·s
à l'engagement
citoyen.

associé·e·s
aux réflexions que
le Département
conduit sur des
thématiques qui
les concernent.

engagé·e·s
dans une démarche
responsabilisante
grâce à la mise
en place d'un
budget facilitateur
leur servant
à la réalisation
de projets.

convié·e·s
à des rencontres
avec des élus
départementaux.

2 titulaires et 2 suppléant·e·s de 6^e, 5^e ou 4^e sont élu·e·s dans chaque établissement pour un mandat de 2 ans. Ces collégien·ne·s sont accompagné·e·s par un « adulte référent ».

© G. Berger-CD54



Concours d'éloquence

Destiné à des collèges situés en éducation prioritaire (REP et REP+), il vise à amener les élèves à développer leur confiance en eux à travers l'expression orale, la prise de parole en public et la culture du débat citoyen.

Éducation à la responsabilité sexuelle, affective et citoyenne

Le Département, l'Agence Régionale de Santé et l'Éducation nationale développent le programme *EN VISAGE* de l'association « *Je, tu, il...* », pour accompagner des élèves de 4^e dans le développement de leur maturité affective, intellectuelle et sexuelle. Des échanges, durant lesquels sont abordées les questions de l'adolescence, sont animés par les personnels des collèges. Les classes de 4^e peuvent aussi bénéficier, à la demande des collèges, d'interventions organisées par les professionnel·le·s des centres de santé sexuelle autour de thématiques telles que l'éducation à la sexualité, les risques de santé sexuelle, la prévention des comportements sexistes et homophobes, etc.

📞 Victime ou témoin de harcèlement scolaire, parlez-en ou composez le 30 20.

CULTURE AU COLLÈGE

Collège au cinéma

Chaque trimestre, les élèves et leurs enseignants quittent leurs classes pour les salles obscures.

Au programme de l'année, 3 films choisis selon les classes d'âges, de la 6^e à la 3^e.

5 300 JEUNES
BÉNÉFICIENT
DE CETTE ACTION

© G. Berger-CD54



Des artistes dans les classes

Les résidences d'artistes permettent à des professionnel-le-s du spectacle de travailler avec les élèves, pour rendre présente la création artistique au sein des établissements scolaires.

Elles favorisent en proximité des temps d'échange, de réflexion et d'expression qui impliquent les collégien-ne-s.

Elles sont intégrées au volet culturel du projet d'établissement.

Trophées d'improvisation

Destiné aux collégien-ne-s, ce dispositif, à travers le théâtre d'improvisation, promeut de multiples valeurs partagées par les collectivités : mixité sociale, écoute et acceptation de l'autre, ouverture culturelle et promotion de la langue française.

Bienvenue au château !

L'équipe de médiation du château de Lunéville propose, tout au long de l'année, un large choix d'activités ludiques et interactives permettant aux publics scolaires d'appréhender la notion de patrimoine et de découvrir l'histoire du château de Lunéville. En 2021-2022, 900 collégien-ne-s ont été accueilli-e-s au château.

L'Histoire au travers des Archives

Les Archives départementales disposent d'un service éducatif qui propose une découverte sous la forme de visites, d'ateliers pédagogiques, de fiches pédagogiques thématiques et d'expositions virtuelles.

Médiathèque départementale

Elle organise avec les collèges volontaires, dans les bibliothèques-médiathèques de son réseau, des rencontres et des ateliers avec des auteurs, des illustrateurs et des dessinateurs. Elle propose des services numériques gratuits à destination des adolescents sur son site mediatheque.meurthe-et-moselle.fr.



© G. Berger-CD54

SPORT AU COLLÈGE

PASS JEUNES 54



Ce dispositif proposé par le Département de Meurthe-et-Moselle, la CAF de Meurthe-et-Moselle, la MSA Lorraine et l'État consiste en une aide financière (sous conditions de ressources) à destination des jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

Soutien au sport

Le Département soutient fortement l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) à travers l'aide au fonctionnement et l'aide à la licence sportive scolaire aux associations affiliées.

Collégiades sportives

Les collégien·ne·s ont l'esprit olympique. Tous les deux ans, leur vie sportive est rythmée par les Collégiades. Fair-play, solidarité et plaisir de vivre ensemble sont les têtes d'affiche de ces rencontres en partenariat avec l'UNSS et l'UGSEL, sous l'égide de l'Éducation nationale. L'édition 2022 a mobilisé plus de 3 000 jeunes. La 12^e édition se déroulera durant l'année scolaire 2023-2024 dont la finale aura lieu quelques semaines avant les Jeux Olympiques de Paris.

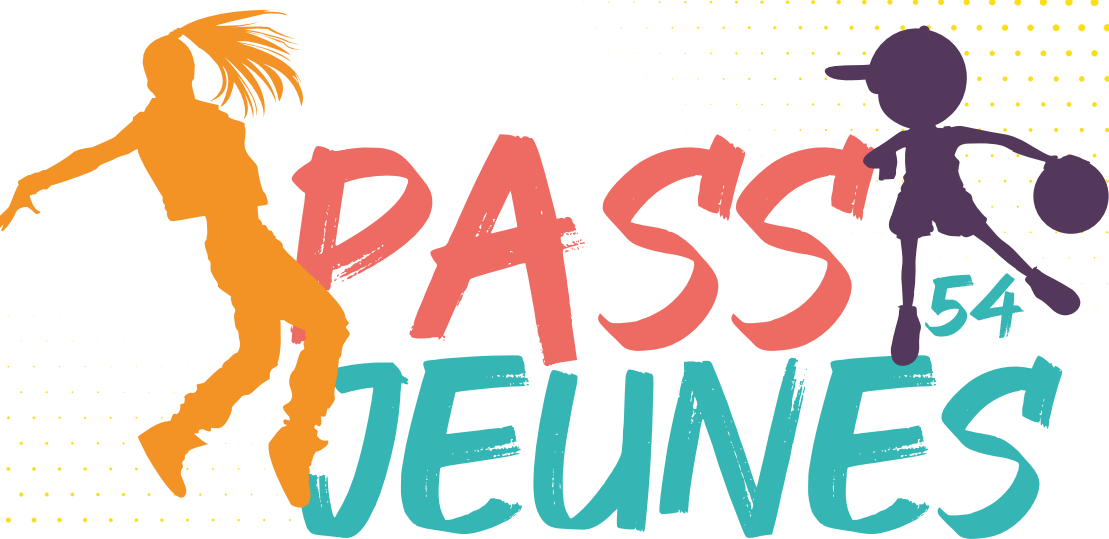
Places aux matches

Plus de 3 200 jeunes en lien avec des organismes socio-éducatifs, la prévention spécialisée ou encore des associations sportives, scolaires et d'éducation populaire, ont pu assister à des matches de championnats professionnels et à des événements sportifs d'ampleur, en 2022-2023, grâce aux différents partenariats conclus avec les grands clubs locaux.



DISPOSITIF
CUMULABLE AVEC
PASS^{SPORT}

L'ACCÈS DES JEUNES DE 6 À 16 ANS AU SPORT ET À LA CULTURE



DISPOSITIF DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
DE LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE, DE L'ÉTAT ET DE LA MSA LORRAINE

Aide financière selon le quotient familial

Renseignements : passjeunes54@cdos54.fr ou 09 70 19 96 54

DÉPARTEMENT
**MEURTHE
ET-MOSELLE**




**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**santé
famille
retraite
services**
L'essentiel & plus encore